

traitement du gouverneur général. Mon honorable ami le directeur général des Postes du nouveau cabinet (M. Mulock)—qui n'est pas actuellement à son siège, qui est à camper ailleurs— a déposé par deux fois un bill tendant à réduire de \$50,000 à \$35,000 le traitement du gouverneur général, l'a discuté, l'a poussé de l'avant et a reçu l'appui de nombreux députés libéraux. Mon honorable ami a-t-il oublié son zèle d'il y a deux ans? Où est le projet de loi que l'un des membres les plus importants du cabinet devrait, pour tenir les promesses et rester fidèle aux exposés de principes qu'il faisait il y a deux ou trois ans, être prêt à soumettre à l'étude de la Chambre?

Où est cet autre projet de loi, tendant à diminuer le nombre des départements et à en réduire la dépense, que l'honorable député de Queen, que d'autres ministres et députés ministériels disaient être de nécessité imminente? Ont-ils oublié cela? Oui, à tel point qu'au lieu de diminuer le nombre des portefeuilles et de réduire les traitements, ils ont ajouté au nombre des ministres faisant partie du cabinet et augmenté les traitements de ceux qui étaient ci-devant des contrôleurs et ne recevaient pas le plein traitement des ministres faisant partie du cabinet. Ai-je dit qu'ils les ont augmentés? Non, ils ont fait pis que cela. C'était une doctrine généralement acceptée qu'avant d'obtenir le consentement du parlement, l'on ne pouvait disposer même par promesse, des deniers publics; mais, avant d'obtenir le consentement du parlement et avant d'avoir déposé un projet de loi devant le parlement, mon honorable ami a invité des personnes à entrer dans son cabinet en leur disant: Je vous donne maintenant seulement \$5,000 et une position de contrôleur, mais vous aurez \$7,000 et une position de ministre si vous entrez dans mon cabinet. Ils y sont entrés ou ils essaient d'y entrer, et cette promesse doit être remplie. Le parlement n'a pas du tout été consulté à ce sujet. Pourquoi n'y a-t-il pas de législation pour l'accomplissement de cette promesse? Mon honorable ami se propose-t-il d'y parvenir aussi par le mandat du gouverneur général? Il le pourrait tout autant qu'il le peut lorsque le salaire des employés et des officiers du gouvernement sont payés au moyen de semblables mandats.

Où est-elle, M. l'Orateur, cette législation que, durant dix ans, les honorables membres de la droite ont déclaré être réclamée par ce pays, c'est-à-dire une législation relative au cens électoral? Il n'était pas besoin de déposer de rapport sur le bureau de la Chambre pour que cette législation pût être présentée. Pourquoi ne l'a-t-elle pas été?

Où est ce neuvième et dernier article du programme de la convention libérale de 1893, qui déclarait qu'il incombait au parti libéral et qu'il était de son devoir, à son avènement au pouvoir, de consulter les sentiments du pays sur la prohibition par un plébiscite de toutes les provinces? se basant sur cette promesse, on passa des résolutions, des associations envoyèrent des lettres de félicitations; le *Witness* de Montréal, se crut presque transporté au septième ciel, et l'on annonça que l'avènement de ce parti au pouvoir allait jeter sur cette question tant débattue une lumière nouvelle. Eh bien! ce parti est au pouvoir. Il n'est pas nécessaire que les livres officiels soient produits pour décréter un plébiscite. Pourquoi pas de législation pour remplir cette grande et dernière promesse du programme du parti libéral?

M. FOSTER.

Et puis, M. l'Orateur, pourquoi pas, surtout, une législation fiscale?

Quelques VOIX: Oh! oh!

M. FOSTER: Ce rire est très significatif. Je vais vous dire comment il résonne à mes oreilles: "Ah! ah! ah! vous avez été assez simples pour penser que nous allions reviser le tarif!" Si ce rire a une signification, la voilà en termes clairs. Eh bien! j'admets que vous nous avez très vraisemblablement berné, comme vous avez berné un grand nombre de gens dans la Confédération. Pendant dix-huit ans, vous avez fulminé contre l'iniquité d'un système protecteur, vous déclarant en faveur du libre échange, vous déclarant en faveur d'un tarif de revenu qui ne devrait contenir aucun vestige de protection. Vous avez nourri de ces idées les jeunes gens de votre parti. De Vancouver au Cap-Breton, vos journaux en ont été inondés. Sur les hustings, dans vos caucuses et dans vos clubs, partout vous en avez endoctriné vos amis. Vous êtes face à face avec vos promesses maintenant. Vous avez dit que quand vous arriveriez au pouvoir vous agiriez de telle et telle manière. Eh bien! vous êtes au pouvoir. Exécutez-vous votre mandat? Accomplirez-vous ce que vous avez promis? Ou bien, ces promesses ont-elles été faites par des hommes timides, de sorte que maintenant elles tardent à s'accomplir?

Je dis, M. l'Orateur, qu'il n'y a eu et ne pouvait y avoir rien de plus fort dans l'histoire du parlement, que la doctrine exposée clairement par les honorables membres de la droite, quant à l'énormité de la protection, ses effets ruineux pour le pays et la nécessité imminente et pressante d'en débarrasser le pays aussitôt que possible. Faudra-t-il réveiller les souvenirs des honorables membres? Hier, en réponse à une question faite par mon honorable ami qui siège près de moi, le chef du gouvernement a dit qu'il ne pouvait pas se rappeler exactement ce qu'il avait dit; il n'a pas nié que la déclaration citée contient son opinion, tout comme l'article publié dans le *Record* de Chicago. Permettez que je réveille ses souvenirs. En 1890, le 20 août, à Brantford, il disait:

Je propose que nous suivions l'exemple de l'Angleterre et que nous ouvrions des ports aux produits de l'univers.

En 1894, à Winnipeg, il disait:

La tâche des libéraux de la province du Manitoba, la tâche des libéraux de cette province en particulier, a été de prouver au monde et à nos concitoyens les bénéfices qui doivent découler des principes du libre-échange. Je suis venu devant vous ce soir, pour vous prêcher ce nouvel Évangile de la liberté du commerce. Je vous dénonce la politique de protection comme une servitude, oui, une servitude, et je parle de servitude comme j'en eusse parlé, lorsqu'il était question de l'esclavage américain.

À Montréal, il disait:

Je n'ai pas besoin de vous dire que, sur cette question, nous nous trouvons aux antipodes mêmes du parti conservateur. Le parti conservateur croit à la protection. Tout son espoir réside dans la protection. Le parti libéral croit au libre-échange sur de larges bases comme il existe en Angleterre, et son objet immédiat est un tarif de revenu—un tarif dérivant des douanes, en vertu duquel il ne sera prélevé de droits que pour les fins de revenu.

Je vous ai dit que notre objet est d'avoir un tarif douanier pour le revenu seulement. Sur la question de protection il ne peut y avoir aucun compromis.